

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

**13^{ème} Session
du Conseil des Droits de l'Homme**

**Déclaration de S.E. M. Omar HILALE
Ambassadeur, Représentant Permanent
du Royaume du Maroc**

**Point 5 : Débat sur le projet de Déclaration
des Nations Unies sur l'éducation et la
formation aux droits de l'Homme**

Genève, le 16 mars 2010

Monsieur le Président,

Je fais cette déclaration au nom du Pôle éducation et formation aux droits humains composé du Costa Rica, Italie, Maroc, Philippines, Sénégal, Slovénie et Suisse.

Permettez-moi, tout d'abord, de remercier le Comité consultatif pour l'excellent travail accompli pour l'élaboration du projet de Déclaration sur l'éducation et la formation aux droits de l'Homme et ce, dans le cadre du mandat qui lui a été confié par le Conseil des Droits de l'Homme par la résolution 6/10 de septembre 2007.

Monsieur le Président,

Le projet de Déclaration que nous examinons aujourd'hui représente l'aboutissement de la première phase du processus d'élaboration de cette Déclaration, à l'issue de laquelle le travail demandé aux experts a été achevé avec succès.

Ce projet de Déclaration cadre parfaitement avec les objectifs visés par cette initiative à savoir, une déclaration claire, concise et rédigée dans un langage accessible à tous, comprenant des définitions, des principes et des orientations générales en vue de l'application de l'éducation et la formation aux droits humains à tous les niveaux, national, régional et international.

Le projet préparé par le Comité consultatif est le résultat d'un large processus de consultation ouvert, transparent et inclusif, impliquant les États, les organisations internationales, la société civile et des experts indépendants. L'engagement de la société civile mérite d'être souligné.

Son élaboration a été marquée par le questionnaire préparé par le Comité consultatif à cet égard et auquel un grand nombre de parties prenantes ont répondu, ainsi que par l'organisation, à Marrakech, en juillet 2009, d'un séminaire international auquel ont pris part plusieurs experts issus de différents horizons.

Monsieur le Président,

Nous avons examiné ce projet de Déclaration ainsi que le rapport élaboré par le Comité consultatif et nous voudrions, à cet égard, formuler les quelques observations préliminaires suivantes :

- Ce projet de Déclaration nous paraît bien structuré et contenir les thèmes essentiels qui doivent apparaître dans une telle Déclaration ;
- Nous soutenons la proposition du Comité consultatif de revoir le titre de la Déclaration en utilisant une terminologie plus générale, en l'occurrence le terme « éducation », en précisant dans la section « définitions » que ce terme englobe en lui-même la formation, l'apprentissage et l'information. Cette question pourra être examinée avec plus d'attention lors de la négociation en vue de trouver la formulation la plus convenable.
- L'introduction du concept du droit à l'éducation et la formation aux droits de l'homme semble fort intéressante. Toutefois, nous sommes clairement d'avis qu'un tel droit n'est pas un nouveau droit, mais découle du droit à l'éducation, dont il est partie intégrante, comme indiqué dans les différents instruments juridiques internationaux, en particulier la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Il sera certainement nécessaire d'approfondir la réflexion sur cette question.

Nous demandons d'ores et déjà à tous de garder à l'esprit que l'objectif ultime de cette Déclaration n'est pas de nourrir un débat théorique mais au contraire, de mettre en oeuvre l'éducation et la formation aux droits de l'homme dans toutes les régions du monde.

Monsieur le Président,

Nous avons atteint aujourd'hui un point crucial dans l'ensemble du processus d'élaboration de cette Déclaration enclenché en 2007.

Le projet qui nous est soumis passe à sa 2^{ème} phase d'élaboration, à savoir, le processus de négociation intergouvernementale.

C'est aux délégations gouvernementales d'examiner ce projet et d'en faire une Déclaration qui représentera un message clair de la communauté internationale que l'éducation et la formation aux droits de l'homme est une priorité et doit être renforcée, afin d'habiliter toutes les femmes, les hommes et les enfants à exercer leurs droits. Ce mandat est donné au Conseil par la résolution 60/251 de l'Assemblée générale et nous considérons donc que la négociation de cette Déclaration devra se terminer avant la date fixée pour l'Examen du Conseil des droits de l'homme.

A cet égard, le Pôle envisage de soumettre au Conseil, à sa session actuelle, un projet de résolution mettant en place, pour une durée très limitée, un Groupe de travail qui nous permettra d'accomplir la tâche précitée. Ce groupe de travail aura pour mandat de négocier le contenu du projet de Déclaration soumis par le Comité consultatif et de le finaliser en vue de son adoption finale par le Conseil des Droits de l'Homme.

Nous espérons que cette résolution recevra, comme l'ont été les précédentes résolutions sur cette question, l'appui d'un grand nombre de délégation et sera adoptée par consensus.

Je vous remercie Monsieur le Président.